

AVIS AU PUBLIC

Pays Berry St-Amandois

Enquête publique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Par arrêté n° 2025-001 en date du 25 avril 2025, le Président du Pays Berry St-Amandois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le SCOT. Cette enquête est organisée conformément aux articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public.

A cet effet,

Monsieur le président du tribunal administratif d'Orléans, par décision en date du 17 avril 2025, a désigné Monsieur VINZENT Yves, président de la commission d'enquête (directeur d'établissement du secteur industriel de la défense en retraite), et messieurs Jean-Louis HAYN (retraité du secteur bancaire - expert foncier et agricole) et Bernard ANDRE (agriculteur retraité) membres titulaires. Monsieur Patrick ANDRE (fonctionnaire territorial de services techniques en retraite) : membre suppléant.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Berry St-Amandois

est soumis à l'enquête publique :

Du 15 mai 2025 à 9 h au 17 juin 2025 à 17 h.

La composition du dossier d'enquête publique :

1. Le projet du SCoT arrêté le 29 novembre 2024 comprenant :
 - La notice explicative du dossier de SCoT arrêté ;
 - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
 - Les annexes :
 - *Annexe 1*: Diagnostic & état initial de l'environnement
 - *Annexe 2*: Évaluation environnementale
 - *Annexe 3*: Justifications des choix
 - *Annexe 4*: Analyse de la consommation d'espaces et justification des objectifs dans le DOO
 - Le bilan de la concertation.
2. Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) émis sur le projet et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe)
3. Le porté à connaissance des services de l'Etat.

Pour consulter les documents du dossier d'enquête publique du SCoT du Pays Berry St-Amandois, toute personne pourra se rendre dans les lieux suivants :

Établissement	Adresse	Créneaux d'accueil
Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois	88 Av. de la République 18200 Saint-Amand-Montrond	<u>Du lundi au vendredi</u> : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00
Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher	2 rue Brune 18190 Châteauneuf-sur-Cher	<u>Lundi au jeudi</u> : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 <u>Vendredi</u> : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30
Communauté de Communes Berry Grand Sud	6 Grande Rue 18170 Le Chatelet	<u>Du lundi au vendredi</u> : 08h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30
Communauté de Communes Le Dunois	Place du Champ-de-Foire 18130 Dun-sur-Auron	<u>Lundi</u> : 13h30 - 17h30 <u>Mardi au jeudi</u> : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 <u>Vendredi</u> : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Communauté de Communes Cœur de France	1 rue Philibert-Audebrand 18200 Saint-Amand-Montrond	<u>Du lundi au vendredi</u> : 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Mairie de Châteaumeillant	4 place de la Mairie 18370 Châteaumeillant	<u>Du lundi au vendredi</u> : 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Une version numérique sera également disponible depuis la page suivante du site officiel du Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois : <https://www.pays-berry-st-amandois.fr/50/strategie/planification-SCoT.htm>

La Commission d'Enquête reçoit le public afin de recueillir ses observations lors des permanences aux dates et lieux suivants :

<i>Lieux</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date de permanence</i>	<i>Horaires de permanence</i>
Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois	88 avenue de la République 18200 St Amand Montrond	15 Mai 2025	9h – 12h
Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher	2 rue Brune 18190 Châteauneuf sur Cher	21 Mai 2025	9h-12h
Communauté de Communes Berry Grand Sud	6 grande rue 18170 Le Châtelet	28 Mai 2025	14-17h
Communauté de Communes le Dunois	Place du Champ de foire 18130 Dun sur Auron	4 Juin 2025	9h – 12 h
Mairie de Châteaumeillant	4 place de la Mairie 18370 Châteaumeillant	11 Juin 2025	14h – 17h
Communauté de Communes Cœur de France	1 rue Philibert Audebrandt 18200 St Amand Montrond	17 Juin 2025	14h-17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de schéma de cohérence territoriale pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans les lieux pré-cités. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : **Enquête publique SCOT, à l'attention de la commission d'enquête, Pays Berry St-Amandois, 88 avenue de la République, 18200 St Amand Montrond.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège du Pays Berry St-Amandois à l'issue de l'enquête.